



Val de Loire patrimoine mondial

Plan de gestion

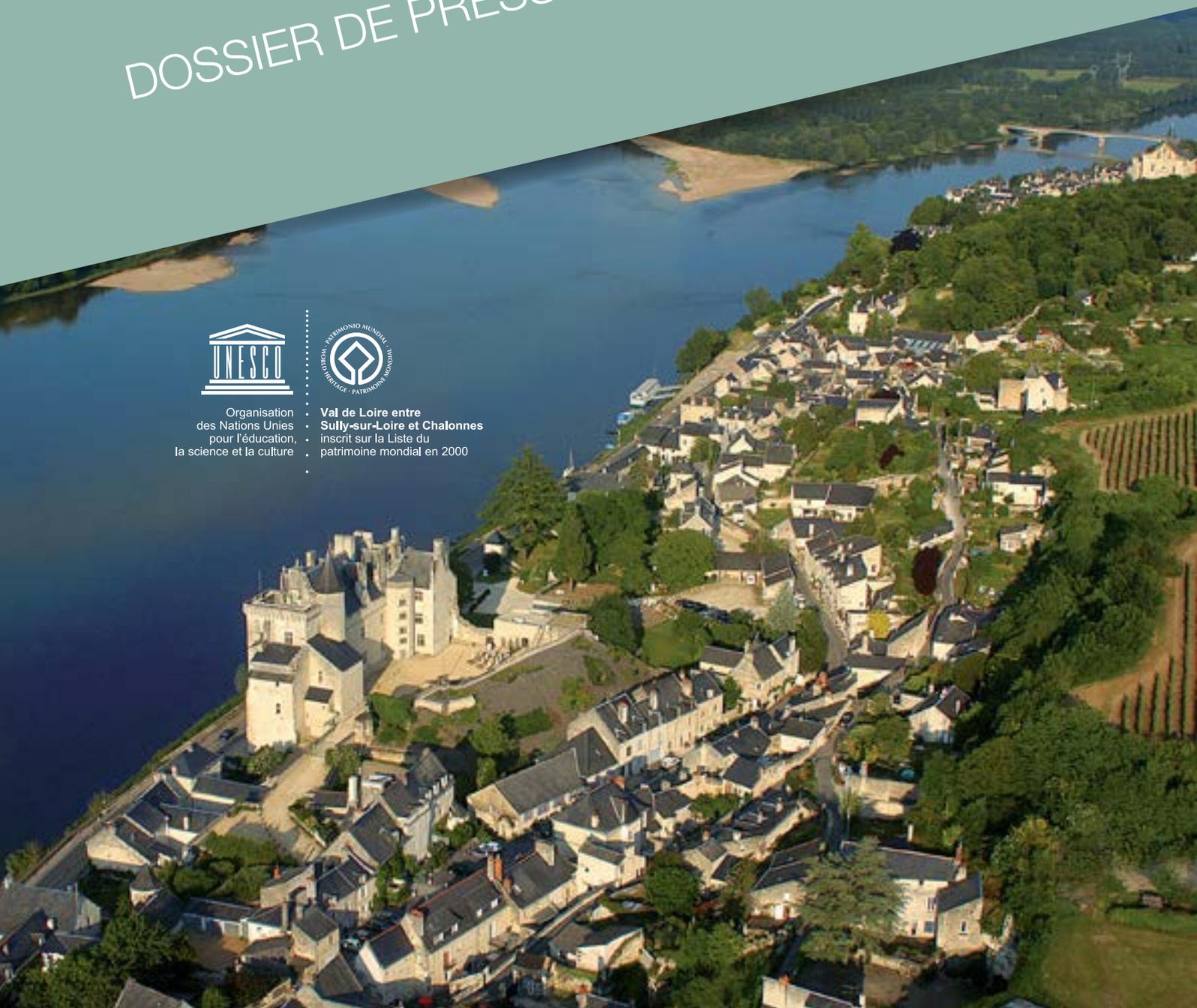
DOSSIER DE PRESSE • 12 juillet 2013



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000





Le Val de Loire patrimoine mondial

entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire

LE VAL DE LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Inscrit le **30 novembre 2000**

280 km de long

800 km² de superficie

1,2 million d'habitants

164 communes

22 communautés de communes

5 communautés d'agglomération

1 Parc naturel régional

4 départements

2 régions : Centre et Pays de la Loire

Le périmètre retenu, une bande de part et d'autre de la Loire s'appuie sur les coteaux partout où cela est possible en intégrant le cœur historique des grandes villes, avec des extensions qui font pleinement partie du paysage ligérien.



Les girouets, une signalétique pour le Val de Loire

La Convention du patrimoine mondial incite les responsables de sites inscrits à mettre en place une signalétique spécifique. Le girouet permet à toutes les communes du périmètre inscrit de marquer leur appartenance à ce territoire.

Pour la marine de Loire, le girouet était à la fois un instrument de navigation et un élément d'identification décoratif et symbolique d'un bateau et de son propriétaire.



Contact presse

Francis VAUTIER • Chargé de communication • Mission Val de Loire
02 47 66 92 93 • 06 80 30 60 84 • vautier@mission-valdeloire.fr



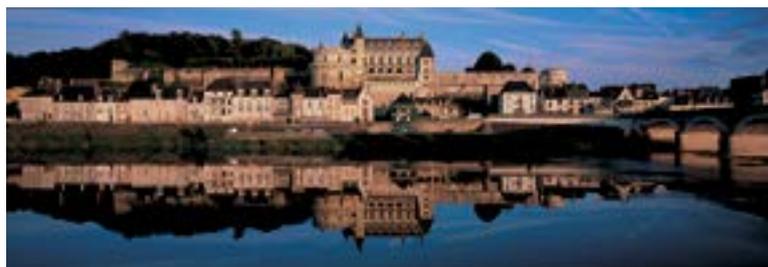
La valeur universelle exceptionnelle (V.U.E.) du Val de Loire

Les critères de l'Unesco

La reconnaissance du Val de Loire par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) relève de la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel, adoptée en 1972 et ratifiée aujourd'hui par 190 États. C'est la « valeur universelle exceptionnelle » d'un bien – la singularité des paysages et des patrimoines qui le composent, qui justifie l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

LA QUALITÉ DE SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Critère (i) : le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale, comme celui de Chambord.



LES IDÉAUX DE LA RENAISSANCE ET DU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Critère (iv) : Le paysage du Val de Loire, et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale.



LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX D'INTERACTIONS ENTRE LES HOMMES ET LEUR ENVIRONNEMENT SUR DEUX MILLE ANS D'HISTOIRE

Critère (ii) : Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte témoignage sur un échange d'influences, de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'histoire.



La convention du patrimoine mondial

Le patrimoine naturel et culturel est considéré comme un bien commun dont la perte serait jugée comme irremplaçable pour la mémoire collective de l'humanité. C'est pour cette raison que la communauté internationale adopta la Convention pour la protection du patrimoine mondial en 1972. Elle est à ce jour la plus ratifiée au monde. Depuis 1992, les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel sont reconnues comme constituant les paysages culturels. C'est à ce titre que le Val de Loire fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial le 30 novembre 2000.

Contact presse

Francis VAUTIER • Chargé de communication • Mission Val de Loire
02 47 66 92 93 • 06 80 30 60 84 • vautier@mission-valdeloire.fr



Le Plan de gestion

Un fondement à l'action, un référentiel commun pour une responsabilité partagée

Depuis 2009, l'Unesco exige que chaque bien inscrit soit doté d'un Plan de gestion. Ses orientations visent à respecter l'engagement pris devant la communauté internationale. Elles ont vocation à se concrétiser dans les politiques menées sur l'ensemble du site et dans tous les projets.

UN PAYSAGE CULTUREL À PRÉSERVER ET VALORISER

Comment préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles exceptionnelles du Val de Loire ? Comment les prendre en compte dans l'aménagement d'un territoire de plus d'un million d'habitants ?

Comment conjuguer préservation de cette valeur universelle exceptionnelle, développement économique et social, créativité de nos territoires ?

C'est pour répondre à ces questions qu'un Plan de gestion a été établi. Il a été officiellement validé par le préfet de la Région Centre, coordonnateur du site Unesco, le 15 novembre 2012.

Ce plan de gestion constitue un guide pour une action en synergie de l'ensemble des acteurs du Val de Loire.

Il a été proposé en janvier 2012 à la délibération des 197 collectivités concernées par la gestion du site Unesco. Plus de 90% d'entre-elles se sont engagées à prendre en compte la V.U.E. et les orientations du Plan de gestion dans leurs documents de planification et leurs projets.

COMMENT S'ORGANISE LE PLAN DE GESTION ?

Il est composé de quatre parties :

1. La description de la Valeur Universelle Exceptionnelle,
2. Une analyse des facteurs risquant de porter atteinte à la V.U.E.,
3. **9 orientations** pour préserver et valoriser la V.U.E., comprenant chacune 3 à 6 objectifs à atteindre avec :
 - Une description des éléments caractéristiques à préserver > **Identité**,
 - Les facteurs qui risquent d'affecter ces caractéristiques > **Menaces**,
 - Des **propositions d'actions** pour atteindre l'objectif,
 - Des **exemples d'actions** déjà mises en œuvre,
4. Les actions que l'État prendra à sa charge.

Le dispositif de gestion de l'inscription Unesco

Depuis 2002, la gestion de l'inscription Unesco du Val de Loire est animée par une Conférence territoriale. Cette instance rassemble les représentants des collectivités du site. Elle est présidée par le préfet de la Région Centre, préfet coordonnateur du périmètre Val de Loire Unesco et par les présidents des conseils régionaux de la région Pays de la Loire et de la région Centre.

Sa gestion s'appuie sur les services de l'état et sur la Mission Val de Loire, structure d'ingénierie publique, portée par les Régions Centre et Pays de la Loire et présidée, par alternance, par leurs présidents.

LES ORIENTATIONS DU PLAN DE GESTION

1. Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables
2. Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire
3. Maitriser l'étalement urbain
4. Organiser le développement urbain
5. Réussir l'intégration des nouveaux équipements
6. Valoriser les entrées et les axes de découverte du site
7. Organiser un tourisme durable préservant les valeurs paysagères et patrimoniales du site
8. Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription Unesco par les acteurs du territoire
9. Accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente

Contact presse

Francis VAUTIER • Chargé de communication • Mission Val de Loire
02 47 66 92 93 • 06 80 30 60 84 • vautier@mission-valdeloire.fr



L'État en actions

Protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle

L'Etat contribue aux actions à mener pour protéger la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Val de Loire, d'une part dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques et de la réglementation, d'autre part en tant que gestionnaire du Domaine Public Fluvial.

Protéger les espaces les plus emblématiques du périmètre

Les 20 ensembles paysagers, les plus représentatifs de la VUE en région Centre, ayant été recensés, feront ensuite l'objet de mesures de protection.

- Dans leurs parties les plus urbanisées, la mise en place d'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine – ex ZPPAUP) sera proposée aux communes.
- Les parties les moins urbanisées seront classées par l'Etat au titre des sites (loi du 2 mai 1930), dans le cadre de procédures associant étroitement les collectivités et les propriétaires concernés.

Les périmètres à classer comprendraient un tronçon de Loire et une partie du lit majeur contigu.

Une politique de protection similaire et qui sert de modèle pour la région Centre, est déjà engagée depuis plusieurs années, dans le Maine-et-Loire.

Porter la politique des paysages dans la planification territoriale

En amont de l'élaboration des SCOT et des PLU, compétence des collectivités territoriales, l'Etat, associé, « porte à la connaissance » des collectivités les enjeux qu'il souhaite voir pris en compte en matière de valorisation patrimoniale, d'organisation du développement urbain et de qualité architecturale des constructions. Dans ce cadre, les recommandations de l'Etat relatives aux paysages du Val de Loire sont dorénavant transmises aux collectivités du périmètre Unesco, engagées dans l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Gérer durablement la forêt alluviale pour éviter la fermeture du paysage et préserver les perspectives majeures

Le programme de travaux d'entretien du lit et des levées de la Loire (gestion du Domaine Public Fluvial) comprend des actions sectorisées d'enlèvement de la végétation et d'entretien régulier, dans le respect des enjeux paysagers et de préservation de la biodiversité (site Natura 2000).

Préserver et valoriser les ouvrages remarquables (levées et ouvrages liés à la navigation, lors de la réalisation de travaux

Quelques exemples d'actions déjà mises en œuvre

- Un inventaire des ouvrages liés à la navigation sur la Loire (« cales, quais et duits »), de Villerest à l'embouchure, a permis la constitution d'une base de données géoréférencées (2006).
- Les travaux d'entretien et de restauration des levées domaniales sont réalisés dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) afin de prévenir le risque d'apparition de brèches. Ces interventions permettent également d'effectuer la restauration d'ouvrages de grande qualité architecturale ou paysagère.

Ainsi, à Combleux (Loiret), la levée a été renforcée : installation d'un rideau de palplanches d'une longueur de 330 mètres, recouvert d'enrochements, nettoyage et réfection du perré

Contact presse

Colette THEAS-DUHAMEL • Chargée des relations presse

Préfecture de Région • 02 38 81 40 35 • colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

Les Régions en actions

Exemples : les politiques territoriales des conseils régionaux Centre et Pays de la Loire

Une bonification Unesco

Mise en place par la région des **Pays de la Loire** pour les territoires situés entre Montsoreau et Chalonnes-sur-Loire, elle est calculée sur la base de 15 € par hectare (superficie de la commune concernée par le périmètre de l'inscription Unesco).

Elle concerne des opérations à maîtrise d'ouvrage publique, communales et intercommunales, de préservation, de restauration, de valorisation et d'aménagement des espaces patrimoniaux du Val de Loire, mobilisant des compétences spécialisées d'expertise et de conseil. Cinq projets d'espaces publics (port, place, parc de loisirs et belvédère), situés à **Chalonnes-sur-Loire, Juigné-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé et Bouchemaine**, ont été accompagnés entre 2008 et 2012.

Depuis 2012, les « **Nouveaux Contrats Régionaux** » reconduisent ce principe avec le soutien de 10 projets d'investissement dans de nouveaux espaces publics et paysagers de Loire à **Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Mathurin-sur-Loire, Juigné-sur-Loire, Denée, La Possonnière, Chaufonds-sur-Layon, Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes-sur-Loire et Saint-Clément-des-Levés**.



Chalonnes-sur-Loire, restauration du port et aménagement du quai haut en promenade.

L'Ambition 2020 et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriaux (CRST)



La Chapelle-sur-Loire, aménagement d'un belvédère.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la région Centre, approuvé en juin 2011, a pour ambition une vision partagée de 10 à 20 ans. Il a ouvert en région Centre une nouvelle approche de la contractualisation de la Région avec les territoires en privilégiant la réflexion à l'échelle de « bassin de vie ».

A travers sa politique d'aménagement du territoire, la Région accompagne les initiatives portées par les maîtres d'ouvrages, notamment les départements, les syndicats de pays, les agglomérations, les villes moyennes et les communes en matière de planification, restauration, qualification des espaces ruraux,

d'aménagements de loisirs et de développement d'un urbanisme durable.

Les CRST font suite aux contrats de 3ème génération et s'appuient sur une vision partagée des acteurs au niveau des bassins de vie. Ils sont mis en place progressivement par la région Centre depuis octobre 2012 et réaffirment à la fois des priorités et une solidarité au service de toutes les collectivités à travers 3 thématiques (emploi- économie, mieux être social, maillage urbain et rural) et des actions transversales permettant la mise en œuvre du Plan Climat Energie Régional et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Contacts presse

Kim HAMISULTANE • Attachée de presse • Région Centre

02 38 70 31 40 • 06 78 19 76 52 • kim.hamisultane@regioncentre.fr

Laurence GUIMARD • Responsable du Service Presse • Région des Pays de la Loire

02 28 20 60 61 • 06 83 50 10 83 • laurence.guimard@paysdelaloire.fr

6

La Mission Val de Loire en actions

Médiation, mise en réseau, conseil, exemples :

La Mission Val de Loire - patrimoine mondial, créée en 2002, est un élément constitutif du dispositif de gestion. Ce syndicat mixte porté par les Régions Centre et Pays de la Loire est chargé de valoriser l'inscription du site et de favoriser la prise en compte des valeurs qui ont prévalu à cette reconnaissance internationale.

Le Val de Loire vu du train, un guide de découverte innovant pour smartphone

Il est destiné aux **voyageurs** de la ligne **Orléans-Nantes** (déploiement de 2013 à 2015) pour inciter à regarder le paysage. Le smartphone devient accessoire de découverte, avec des **contenus «audio» géoréférencés** et des **alertes** à l'approche d'un point d'intérêt. Des supports visuels et textes enrichissent la découverte en seconds niveaux de lecture.



Mission Val de Loire : carrefour des acteurs



Dans la recherche de **méthodes renouvelées**, l'animation et la **mise en réseau des acteurs** est l'occasion d'une réflexion sur le positionnement de la Mission Val de Loire (**tête de réseaux, facilitateur, centre de ressources**) et la mise en œuvre du « plan de gestion ». Au-delà des Rendez-vous du Val de Loire, occasion unique de réunir en un lieu central l'ensemble des acteurs concernés par le site inscrit, la priorité est donnée à la proximité avec les deux ensembles d'acteurs plus particulièrement concernés par les orientations VIII et IX du Plan de gestion : **rencontres départementales des médiateurs** et des **décideurs**.

Un réseau de conseil pour le site Unesco

La Mission Val de Loire développe, depuis sa création, des **collaborations** fortes avec les organismes du Val de Loire en charge du **conseil** et de l'**expertise** territoriale auprès des collectivités.

L'approbation du Plan de gestion du site Unesco en 2012 a renforcé ce réseau : une convention de partenariat a été signée avec les **trois agences d'urbanisme** des agglomérations d'Angers (AURA), Tours (ATU) et Orléans (AUAO) afin d'élaborer des références communes de démarches et projets prenant en compte les enjeux de l'inscription Unesco. Un premier référentiel a été publié en décembre 2012 : « l'attitude ligérienne : faire projet(s) en Val de Loire ».

Une seconde convention est en cours de préparation avec les **4 CAUE** du Val de Loire (dépts 49, 37, 41 et 45). à terme, ce réseau est appelé à s'enrichir de la collaboration de tous les opérateurs essentiels au devenir des paysages du Val de Loire.



Contact presse

Francis VAUTIER • Chargé de communication • Mission Val de Loire
02 47 66 92 93 • 06 80 30 60 84 • vautier@mission-valdeloire.fr



Le Parc naturel régional en actions

Exemple : un référentiel technique pour le bâti en tuffeau

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine regroupe 141 communes engagées autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et de valorisation des ressources locales. **Parmi celles-ci 48 sont concernées par le site Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.** Dans une mosaïque de paysages abritant des milieux naturels remarquables, la première mission du Parc est de préserver et protéger un patrimoine d'une exceptionnelle richesse. Mais il s'agit surtout de valoriser ce patrimoine et de favoriser un développement économique et social harmonieux de son territoire. Un développement respectueux de ses équilibres naturels et humains.

« Un bâti en tuffeau pour aujourd'hui et demain »

Comment **réhabiliter sa maison** en tuffeau et concilier les impératifs du développement durable et la préservation de la qualité architecturale de ce bâti spécifique ? Pour permettre à chacun de mieux comprendre les caractéristiques de ces architectures particulières, disposer d'une palette de solutions et d'un retour d'expérience sur des chantiers déjà réalisés, le Parc a édité un référentiel technique.

Ce guide propose des fiches articulées autour de **4 rubriques** :

- développer la connaissance du bâti ancien
- aborder les techniques de restauration du bâti ancien
- comprendre le comportement thermique du bâti et son amélioration (comment isoler un mur ou un plancher...)
- appréhender les futurs enjeux de la rénovation du bâti (composer avec le solaire et pérenniser son projet de réhabilitation).



Contact presse

Catherine ALLEREAU • Chargée de communication

Pnr Loire Anjou-Touraine • 02 41 53 66 00 • c.allereau@parc-loire-anjou-touraine.fr

Les collectivités en actions

Exemples : espaces publics et usages



Conseil général 37, intégration d'un bâtiment d'accueil contemporain dans la Forteresse royale de Chinon.



Saint-Jean-de-la-Ruelle, Réaménagement paysager du bassin d'orage et continuité des cheminements en bords de Loire.



Montlouis-sur-Loire, aménagement d'un nouveau parc, point de départ idéal pour découvrir la ville et le Val de Loire.



Ville d'Art et d'Histoire de Blois, action de sensibilisation au paysage culturel du Val de Loire.



Communauté de communes du Grand Chambord, aménagement d'une voie verte.

Les élus prennent la parole sur : www.valde Loire.org/paroles-d-elus

Contacts presse

Colette THEAS-DUHAMEL • Chargée des relations presse • Préfecture de Région
02 38 81 40 35 • colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

Kim HAMISULTANE • Attachée de presse • Région Centre
02 38 70 31 40 • 06 78 19 76 52 • kim.hamisultane@regioncentre.fr

Laurence GUIMARD • Responsable du Service Presse • Région des Pays de la Loire
02 28 20 60 61 • 06 83 50 10 83 • laurence.guimard@paysdelaloire.fr

Francis VAUTIER • Chargé de communication • Mission Val de Loire
02 47 66 92 93 • 06 80 30 60 84 • vautier@mission-valdeloire.fr

Pour en savoir +

www.centre.developpement-durable.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre
www.valdeloire.org

